

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 20

Artikel: Lausanne, le 14 mai 1881
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186419>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois 2 fr. 50
 TRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 14 mai 1881.

M. le pasteur Archinard vient de publier une seconde édition de son *Histoire de l'Eglise du canton de Vaud*, qui sera sans doute accueillie avec plaisir, car nous croyons que ce livre, fruit de nombreuses recherches, n'est point encore assez connu de nos populations et surtout de notre jeunesse. L'histoire de l'Eglise vaudoise, qui a passé par tant de phases diverses, subi tant de secousses et qui se lie intimement à notre passé politique, a été traitée par M. Archinard d'une manière consciencieuse et claire ; on la lit d'un bout à l'autre avec le plus grand intérêt. Il suffit pour s'en convaincre d'en parcourir quelques pages au hasard. Prenons en une, par exemple, parmi celles qui traitent des premiers temps de la réforme, de ces temps où le clergé et le corps enseignant ne comptaient que très peu d'hommes capables de jeter les bases de bons établissements d'instruction publique et d'organiser l'église réformée sortie tout récemment de la lutte :

« Il fallait, dit M. Archinard, un enseignement supérieur pour former des pasteurs. C'est dans ce but, que fut fondée, en 1537, l'académie de Lausanne, qui devint aussi de très bonne heure, une sorte d'autorité directrice de l'Eglise. Berne avait en main pour cela, les trésors de la cathédrale, le temporel de l'Evêché et les bénéfices du chapitre. A sa naissance, l'académie ne comptait que trois professeurs. En 1540, le collège compléta cette institution.

Viret fut chargé d'organiser ces établissements.

Huit ans plus tard, l'académie s'étant développée et de nombreux auditeurs arrivant pour entendre Viret, on institua de nouvelles chaires. Le pasteur de Lausanne présenta au gouvernement, Théodore de Bèze, pour la chaire de littérature grecque. Français réfugié, celui-ci était encore peu connu, mais il acquit ensuite une grande célébrité ; il brilla non-seulement comme littérateur helléniste, mais aussi comme théologien. Puis la querelle sur la question de discipline ayant surgi, l'esprit de tyrannie jalouse que les Seigneurs de Berne apportaient dans leur administration, le mécontenta fortement ; il quitta Lausanne pour se rendre à Genève où il était appelé comme professeur.

C'est à cet homme de hautes capacités, que nous

devons une de nos prières liturgiques, et voici à quelle occasion : Catherine de Médicis, mère et tutrice du jeune roi Charles IX, avait convoqué, en 1561, le célèbre colloque de Poissy, où les questions en litige entre catholiques et protestants devaient être débattues. Les réformés y envoyèrent douze pasteurs, en souvenir des douze apôtres. Théodore de Bèze, quoiqu'établi à Genève, fut appelé en tout premier lieu à représenter les Eglises de sa patrie.

Lorsque l'assemblée fut ouverte, les députés protestants furent invités à s'avancer. Là, en présence de la reine, de son fils, Charles IX, du cardinal de Lorraine, de nombreux seigneurs de la Cour, et de cinquante-deux prélats, revêtus de leurs riches et éclatants costumes ecclésiastiques, Théodore de Bèze s'avança à la tête des ministres protestants revêtus de simples robes noires, et, s'agenouillant, il prononça cette admirable prière que nous répétons dans toutes nos églises au commencement du service, la confession des péchés, et qui produisit sur cette cour irréligieuse et corrompue, une impression vive et profonde.

Il est remarquable que cette confession des péchés, qui se répète jusque dans les villages les plus reculés, ait été prononcée pour la première fois devant une reine et un roi catholiques et persécuteurs des protestants.

Ce fut à cette même époque et sous l'influence de Viret, que l'on régla les formes de notre culte. Dans l'origine, Farel et Viret n'avaient admis aucune autre fête religieuse que le dimanche et les fêtes qui tombent sur ce jour là. Mais, d'abord après l'édit de Réformation, on fixa la communion aux jours de Noël, Pâques et Pentecôte. Plus tard, en 1595, on l'établit aussi en septembre, et en 1655, on l'institua encore pour le dimanche qui précède ces fêtes.

La liturgie qu'on adopta, ne renferma d'abord qu'un petit nombre de prières et de formulaires. Il y eût une prière pour le culte du dimanche, puis une pour le service des jours ouvriers, et enfin des formulaires pour les mariages, les baptêmes et la communion. Ce fut là la première liturgie dite de Calvin, son auteur.

Dans ce même temps, l'on adopta le recueil de psaumes usité jusqu'en 1865, et dont la plupart

des chants ont trouvé place dans notre psautier actuel. On ne chantait auparavant que l'oraison dominicale, le symbole des apôtres et les dix commandements. Puis arriva à Genève, un poète, Clément Marot, qui avait dû quitter la France, pour avoir traduit en français, une quarantaine de psaumes de David, crime énorme aux yeux de catholiques fanatisés. A la prière de Calvin, il en traduisit quelques autres; puis Théodore de Bèze augmenta le recueil, par la traduction de plusieurs encore. Un autre français réfugié à Genève pour cause de religion, Claude Goudimel, fit la musique des psaumes traduits par Marot. C'est aux travaux de ces hommes, que l'on doit le recueil en question. Il est défectueux, sans doute, mais il n'en demeure pas moins comme un monument, respectable, de ce qui se fit pour l'Eglise à cette époque mémorable. »

On sait que la Chambre française a été nantie dernièrement d'un projet, tendant à accorder des indemnités aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre. A cette occasion le *Petit Marseillais* vient de reproduire l'extrait suivant d'un ouvrage publié jadis par M. Antony Réal. C'est le récit authentique d'un des épisodes de 1854, auxquels a fait allusion M. Naquet en demandant que les *fusillés* survivants fussent compris dans la répartition des indemnités :

J'étais sur la place du Luc, à causer avec un monsieur de ma connaissance, lorsque tout à coup, s'interrompant, ce monsieur me dit :

— Tenez, vous voyez cet homme qui passe là-bas, il s'appelle Giraud dit l'Espérance; et bien ! il a été fusillé en compagnie d'un de ses camarades.

— Comment, il a été fusillé ?

— Tout ce qu'il y a de plus fusillé... et si vous voulez que je l'appelle, il vous racontera lui-même son histoire.

— Appelez-le, dis-je, impatient de connaître un fait aussi surprenant.

Sur un signe, l'homme désigné s'approche, et mon ami lui dit :

Je vous ai appelé pour que vous nous donniez les détails de votre mort; voilà un étranger de ma connaissance qui se refuse d'y croire sur ma seule affirmation.

— Rien de plus vrai, cependant, répondit Giraud.

Il avait à peine achevé sa réponse, que nous vîmes passer deux gendarmes de la brigade du Luc.

— Regardez, fit Giraud, en nous désignant les gendarmes, vous voyez celui qui marche de ce côté-ci?... Eh bien ! c'est celui-là qui m'a fusillé.

— Allons, racontez nous cela.

Nous nous assîmes sur un banc, et Giraud commença ainsi :

— Je marchais avec la colonne commandée par Dutheil, de Marseille. Hélas ! l'armée qui nous poursuivait ne tarda pas à nous mettre en déroute. Dans l'espoir de rentrer chez moi sans être aperçu, j'attendais la nuit au milieu d'un petit bois, entre le Luc et Vidauban.

Nous étions deux; mon camarade était de la Garde-Freyet. Tout à coup, nous nous trouvâmes en face des gendarmes qui poursuivaient les fuyards. A cet aspect, nous nous arrêtâmes comme pétrifiés; fuir était impossible....., et nous fûmes pris.

— Fusillez ces deux hommes, fit le brigadier, en s'adressant à un gendarme.

Celui qui me connaissait descendit de son cheval en me disant :

— Vous entendez, Giraud, il me faut obéir..., recommandez votre âme à Dieu.

— Je comprends votre devoir, répondis-je... Je suis résigné... Mais avant de mourir j'ai une prière à vous faire.

— Parlez; vos dernières volontés seront accomplies, fit l'homme de la loi, avec émotion.

— Tenez, fis-je, en me fouillant, il me reste 10 francs, portez-les ce soir à ma malheureuse femme, et dites-lui bien que mon dernier soupir a été pour elle, ma dernière pensée pour mes enfants.

Pendant ce colloque, mon camarade, adossé contre un arbre, semblait anéanti.

— Allons, Giraud, du courage... A genoux, fit enfin le gendarme... Puis, appliquant le canon de son fusil dans mon oreille, il lâcha la détente... et je tombai.

— Vous dire la commotion terrible que j'éprouvai serait chose impossible. Un bourdonnement semblable à celui d'un essaim qui s'envole, tinta dans mes oreilles... Je ne souffrais presque pas, et je sentais des flots de sang s'échapper de la bouche et des yeux. En même temps, j'entendis comme un coup de fouet : C'était probablement le coup de pistolet qui venait d'être tiré sur mon ami... Puis, je distinguai une voix qui disait :

Assurez-vous s'ils sont bien morts!..... Alors, je crus ouïr le piétinement des chevaux, et tout rentra dans le silence. J'étais bien mort...

J'étais mort, en effet... mais par un miracle des plus étonnants, cette mort ne fut qu'une profonde léthargie...

Quand je rouvris les yeux, c'était bien avant dans la nuit... Une lune magnifique éclairait le ciel... Je voyais des étoiles, des arbres... J'entendais le bruissement des feuillages agités par le vent... le murmure d'un ruisseau... Je vivais et je cherchai à me rappeler les circonstances de ma mort... et il me sembla que de nombreux jours s'étaient écoulés depuis ce jour fatal... Je voulus me relever, mais ma tête était si pesante qu'il me fut impossible de la remuer. — O mon Dieu ! ayez pitié de moi, soupirais-je, et, faisant un suprême effort je parvins à me relever.

Alors je songe à mon camarade, je le cherche des yeux, et je le vois étendu au pied de l'arbre où il s'était adossé lors de notre arrestation... Je m'approche de lui... je le touche je l'appelle... O surprise ! Il vivait aussi !!!

Un soupir guttural venait de s'échapper de sa bouche, et je l'appelai avec anxiété.

— Giraud, Giraud, tu n'es donc pas mort, répondit-il enfin d'une voix faible.

— Non, lui dis-je, et avec du courage nous vivrons encore : dresse-toi.

Et après quelques tentatives infructueuses, rassemblant ce qui lui restait de force, mon ami parvint à se relever.

Mais quand nous fûmes en face l'un de l'autre, lorsqu'à la pâle clarté de la lune nous vîmes nos visages livides et maculés de sang... nous nous reculâmes effrayés.

— Maintenant, il faut quitter ces lieux, dis-je à mon camarade; toi, tâche, avant le jour, de te rendre à la Garde-Freyet... moi je vais au Luc... que Dieu nous accompagne ! Et, après nous être serré la main, nous nous séparâmes.

Quand j'arrivai au Luc, deux heures du matin sonnaient à l'horloge de la ville.

En ce moment ma femme était plongée dans la désolation; le gendarme lui avait appris ma fin tragique en lui apportant les 10 fr. que je lui avais remis.

Arrivé sous la fenêtre de ma demeure, j'aperçus une lumière dans la chambre, et je jugeai que ma femme veillait encore... Je frappe doucement... la fenêtre s'ouvre.

— Du silence, fis-je bien bas, c'est moi...

La pauvre femme dut croire à un revenant car elle resta immobile.

Allons vient vite m'ouvrir, lui dis-je à différentes reprises. Enfin, un peu remise de sa frayeur, elle descendit, et je rentrai chez moi.

Après avoir reçu de ma femme les premiers soins qu'exigeaient mon état, je lui fis le récit de ce qui venait de m'arriver.

— Et maintenant, continuai-je, il ne s'agit que d'être pru-